

**Avis public**



**CONSULTATION ÉCRITE  
DÉROGATION MINEURE  
N<sup>o</sup> 3002169214**

Avis est donné aux personnes intéressées que compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a autorisé, lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le remplacement de la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3002169214	4, rue Paquette

La dérogation est à l'effet de permettre dans la zone H1-7-401 :

- Une allée en demi-cercle située à 1,27 m de l'intersection au lieu du minimum de 7,5 m;
- Une allée en demi-cercle sur un terrain d'une largeur de 19 m au lieu du minimum de 20 m;
- Un pourcentage de gazon de 40 % de la cour avant, au lieu du minimum de 50 %.

Les documents relatifs à cette dérogation mineure sont joints au présent avis public et disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/pierrefonds-roxboro](http://montreal.ca/pierrefonds-roxboro).

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : [greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca) ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 22 août 2020 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

**FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce septième jour du mois d'août de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

# CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU 4, RUE PAQUETTE

Août 2020

# Comment exprimer son point de vue sur le dossier à l'étude

## Par la poste:

Vous pouvez transmettre vos questions ou commentaires écrits sur le projet en cours dans les 15 jours suivant la publication de l'avis public à l'attention de la Division du Greffe situé au 13665, boulevard de Pierrefonds à Pierrefonds Qc H9A 2Z4

## Par courriel:

Vous pouvez aussi transmettre vos questions ou commentaires par courriel à [greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca)

## **Adresse projetée :**

4, rue Paquette

Pierrefonds

Lot: 6 243 917

District du Bois-De-Liesse

## **Objet de la demande :**

La demande concerne un projet de relocalisation d'une entrée charretière dans le cadre des travaux de réfection routière et des exigences réglementaires de l'arrondissement.

# Mise en contexte

Le projet consiste à déplacer l'entrée charretière existante formant un demi-cercle, afin de la relocaliser à l'extérieur du rayon de l'intersection. La nouvelle entrée proposée améliore l'accès sécuritaire au terrain si on la compare à l'entrée existante qui débouchait directement dans l'intersection.

- ▣ Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Paquette, l'arrondissement a démoli une partie de l'entrée en demi-lune existante et a refusé de la reconstruire au même endroit suite aux travaux, jugeant l'emplacement non sécuritaire par rapport à l'emplacement du signal d'arrêt et de l'intersection.
- ▣ A la demande de l'arrondissement, le propriétaire a dû acheter une parcelle de terrain de son voisin pour l'incorporer au sien, permettant un aménagement conforme aux exigences de l'arrondissement.
- ▣ Cependant certains détails se sont avérés demeurer non-conformes, rendant nécessaire la présente demande de dérogation mineure afin de régulariser les éléments suivants :

Permettre dans la zone H1-7-401, la relocalisation de l'entrée charretière :

- À une distance de 1,27 m de l'intersection au lieu de 7,5 m minimum;
- Autorisé pour une largeur de terrain de 19,0m au lieu de 20,0 m minimum;
- Autorisé un pourcentage de gazon de 40% de la cour avant, au lieu de 50% minimum.

# Localisation du site



## 4, rue Paquette

Date: 20-07-29 14:46

Producteur: DAUSE - PFDSROX

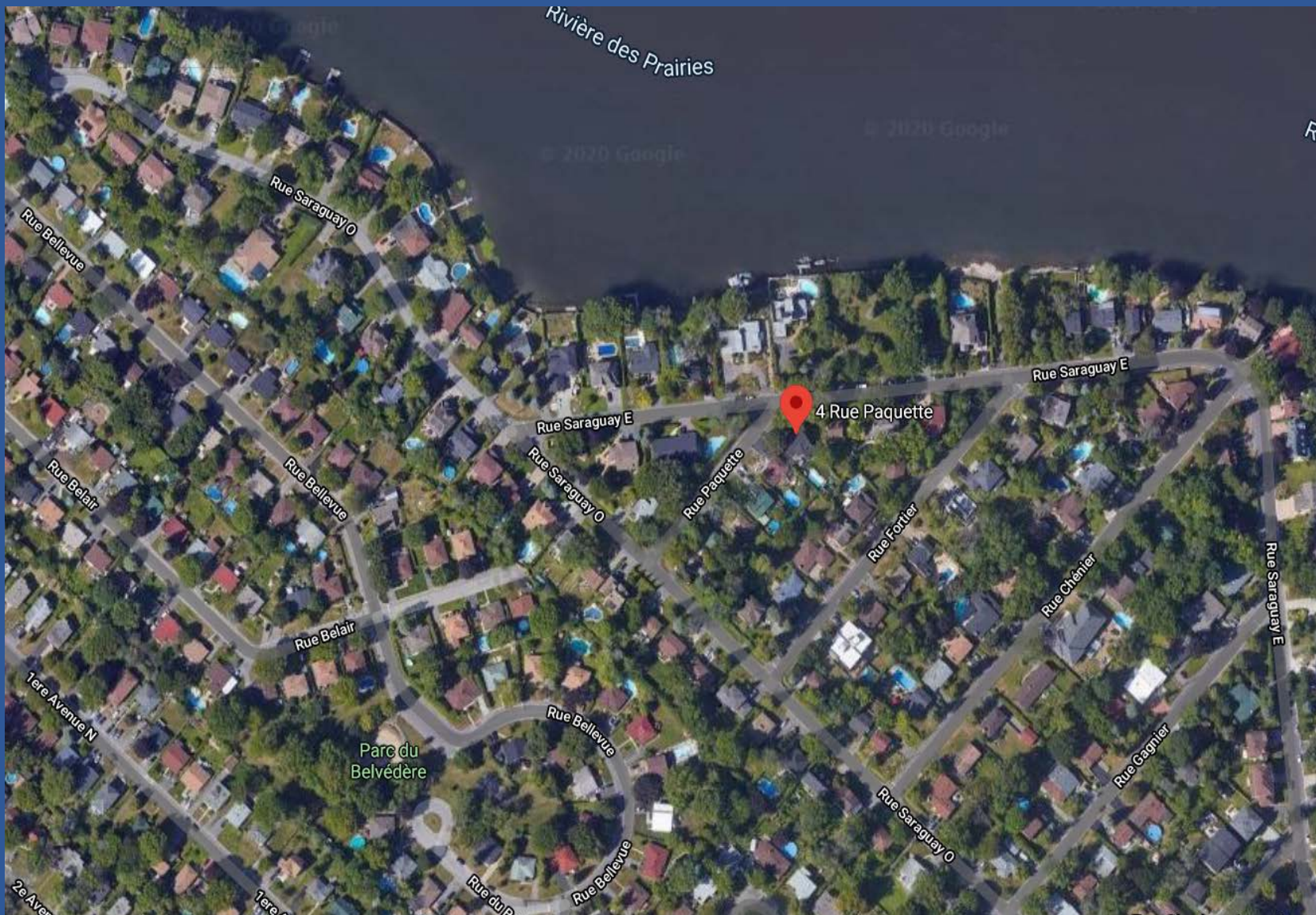
Échelle 1:419  
DWG002169214

Google Maps 4 Rue Paquette

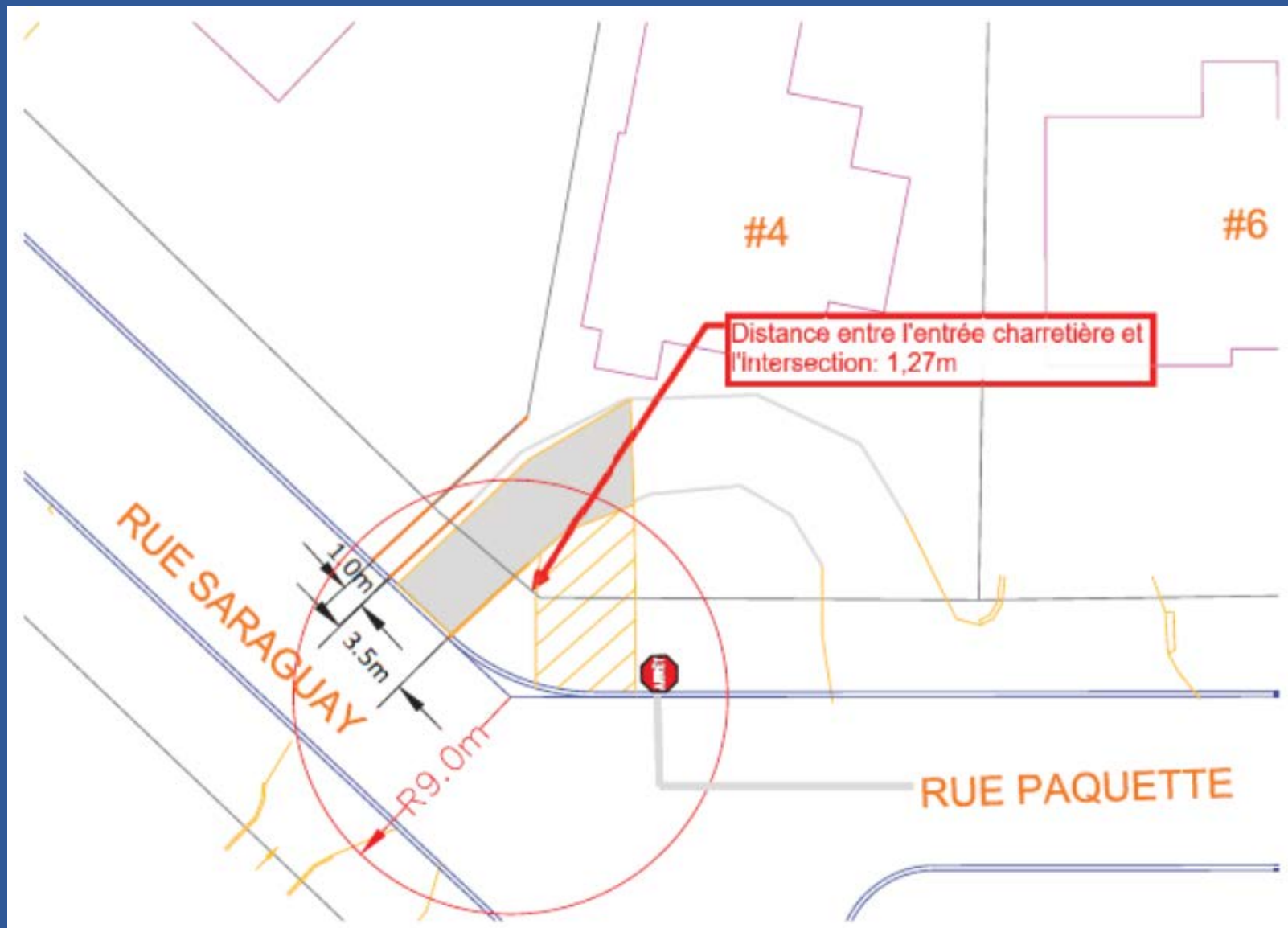


Date de l'image : mai 2019 © 2020 Google





# Plan projet d'implantation



LAPEL DU PAVAGE  
CROUS LA MOISS

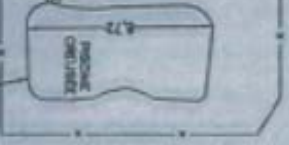
RUE PAQUETTE  
1 390 573

RUE SARAGUAY  
380 572



18,20  
ZON-PLU, SOLA  
ET 24 378 878  
6 243 917  
5,777,9

MAISON  
2 ETAGES  
FERRONNERIE  
NO 07/4



1 388 205

1 388 483

1 388 508

6 221 260

ZONE: H1-7-401